

# INFOTRI

L'actualité de la collecte  
et du traitement des déchets



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE

ISSN : 1777-2883

## DECHETTERIES : NOUVELLES MODALITES D'ACCES

### Dès la rentrée, l'accès en déchetterie évolue !

A partir du mois de septembre, les 4 déchetteries du territoire seront équipées de barrières permettant de :

- **Sécuriser** l'accès aux infrastructures et ainsi permettre aux gardiens de mieux gérer les flux de véhicules dans l'enceinte des déchetteries.
- **Economiser** : car accepter les déchets de « l'extérieur », c'est admettre que les habitants supportent le coût des déchets produits par les territoires voisins, lesquels ne contribuent pas (voir les chiffres clé au verso) !
- **Sensibiliser et filtrer** : il s'agit pour la Communauté de Communes d'informer et de réorienter les particuliers ou professionnels qui ne résident pas sur le territoire vers les déchetteries de leur collectivité ou des prestataires privés.

**A NOTER** : L'accès en déchetterie est régi par un règlement consultable sur le site internet de la Communauté de Communes : [www.ccgvm.com](http://www.ccgvm.com).

Les gardiens sont les garants du respect des « règles de bonne conduite » au sein de ces équipements très fréquentés au quotidien.



### COMMENT OBTENIR SA CARTE D'ACCES ?

#### CARTE D'ACCES EN DECHETTERIE



Consultez les horaires des déchetteries et/ou votre nombre de passages disponibles sur [www.ccgvm.com](http://www.ccgvm.com)

PARTICULIER

#### CARTE D'ACCES EN DECHETTERIE



Consultez les horaires des déchetteries et/ou votre nombre de passages disponibles sur [www.ccgvm.com](http://www.ccgvm.com)

PROFESSIONNEL

Habitant ou entreprise implantée sur le territoire intercommunal, pour obtenir votre carte d'accès en déchetterie, rien de plus simple :

> Rendez-vous sur le site internet de la collectivité : [www.ccgvm.com](http://www.ccgvm.com)

> Après avoir créé votre compte personnel, remplissez le formulaire en ligne et joignez les justificatifs demandés.

Votre carte d'accès sera disponible dès le mois de septembre dans votre mairie.

Cette carte vous donne accès à **18 passages annuels** (+3 passages exceptionnels sur demande).

Votre espace personnel vous permettra de consulter votre solde, ou prépayer des passages supplémentaires.

### LES HORAIRES EVOLUENT A COMPTER DU 5 JUILLET 2021

HORAIRES DES DECHETTERIES				
	AY	DIZY	MAREUIL/AY	TOURS/MARNE
Lundi	-	-	8h-12h 15h-18h	-
Mardi	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	-	9h-12h
Mercredi	8h-12h 14h-17h	-	15h-18h	14h-18h
Jeudi	-	8h-12h 14h-17h	8h-12h 15h-18h	9h-12h
Vendredi	-	-	8h-12h 15h-18h	14h-18h
Samedi	14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h	9h-12h 14h-17h

## ZOOM SUR LE VERRE

### DE NOUVELLES COLONNES A VERRE DANS VOTRE COMMUNE

Outre le service de collecte en porte à porte, les EMBALLAGES en verre peuvent être déposés dans les colonnes à verre aériennes ou enterrées situées près de chez vous.

Pour améliorer les performances de la collecte du verre en apport volontaire, 40 contenants insonorisés (aériens et enterrés) vont faire leur apparition sur le territoire intercommunal dans le courant de cette année.

*Pour localiser la colonne à verre la plus proche de chez vous  
www.ccgvm.com – rubrique déchets*



## LES CHIFFRES CLES

Chaque année, la Communauté de Communes édite un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année précédente dont sont extraits ces quelques chiffres :

**2.90%**

Il s'agit du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Elle finançait, en 2020, environ 17% du coût du service « Déchets ». En 2021, le taux de la TEOM a été réévalué à 3.30%.

**350kg/hab.**

C'est la quantité de déchets collectée en déchetterie en 2020 (soit 5469t) contre 304kg/hab. en 2019.

Un chiffre en forte hausse ces dernières années et nettement supérieur à la moyenne nationale (218kg/hab.).

Le dispositif d'accès en déchetterie permettra de mieux contrôler la provenance des usagers et par conséquent de refuser l'accès aux particuliers et professionnels ne résidant pas sur le territoire intercommunal.

*Pensez aux organismes de réemploi (Ressourcerie Récup'R; Emmaus...) et donnez ainsi une nouvelle vie à vos objets !*

**66t**

Cet indicateur correspond au volume d'erreurs de tri en 2020 (soit 9.2% contre 7.25% en 2019). Un déchet mal trié a des conséquences financières, il représente un surcoût pour la collectivité (274.18€/t)

### Bien trier ses déchets en verre

Seuls les EMBALLAGES en verre sont acceptés dans votre bac ou les contenants prévus à cet effet : bouteilles, bocaux, flacons, pots vides.

Les autres objets en verre tels que vaisselle, ampoule à filament ou bris de glace perturbent le recyclage des emballages en verre du fait de leur composition. Ils sont donc interdits dans les conteneurs à verre.

Bien recyclé,  
le verre peut-être réutilisé à l'infini !



Attention aux faux amis !



Porcelaine, faïence, terre cuite    Vaisselle en verre    Bris de verre, miroirs

### Que deviennent mes déchets ?

Leur contenu est envoyé dans un centre de traitement à Reims. Le verre y est trié et nettoyé, puis broyé en calcin. Le calcin servira ensuite à la fabrication de nouveaux emballages en verre

Ce matériau est recyclable à 100% et à l'infini !



## LES DECHETS VERTS

### RESPECTONS QUELQUES REGLES !

- 1 - Utilisez les contenants conformes (sacs réutilisables disponibles en mairie)
- 2 - Ne chargez pas trop les sacs réutilisables : pensez aux agents de collecte !
- 3 - 5 sacs maximum par foyer et par semaine (des 1/2 sacs dans le cas de la tonte)
- 4 - Respectez une longueur d'un mètre maximum pour les branches fines ficelées.

**À JETER ?  
À RECYCLER ?**  
POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ  
**L'APPLI GUIDE DU TRI**

ou [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)